

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
206, RUE SAINTE-MARGUERITE  
6371, RUE ANGERS**

**PRENEZ AVIS** que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **14 mars 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur deux demandes de dérogations mineures :

- 1. 206, rue Sainte-Marguerite** : demande de dérogation mineure concernant l'aménagement d'une case de stationnement extérieure et ayant pour objet de déroger aux articles 588 et 589 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relatifs à la largeur minimale d'une case de stationnement ainsi qu'à la longueur minimale d'une voie d'accès à un stationnement.
- 2. 6371, rue Angers** : demande de dérogation mineure ayant pour objet de déroger au taux d'implantation minimal prescrit.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Montréal, le 25 février 2017

Pascale Synnott  
Secrétaire d'arrondissement